

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

OBJET : Nouvelle convention pour l'agence postale communale

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 3 septembre 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à CATELAN Thierry), BARBAN Daniel (pouvoir donné à GRAS Julien)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire présente la proposition de la Poste pour établir une nouvelle convention de l'agence postale communale. Le nombre d'heures minimum d'ouverture (12h) et les services de base restent identiques mais avec la possibilité d'être rémunérés en fonction du nombre d'actes accomplis. Monsieur le Maire explique que si le montant des activités réalisées dépasse l'indemnité forfaitaire, un complément serait perçu.

De plus, ce nouveau contrat donne la possibilité de proposer la vente de produits et de services complémentaires :

- Des pochettes proposant l'accès à certains services notamment « veiller sur mes parents » et « tablette Ardoiz » conçue pour une clientèle sénior
- Des abonnements téléphoniques de la Poste mobile
- La vente de téléphones mobiles

Si nous offrons ces produits complémentaires, nous percevrons une rémunération supplémentaire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan positif de l'activité de l'agence postale d'Aubessagne établi par la Poste. Par ailleurs, suite à la consultation lancée auprès des habitants, il apparaît intéressant d'ajouter trois heures d'ouverture hebdomadaire le jeudi de 16h à 19h.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser la signature d'une nouvelle convention (ci-jointe) pour l'agence postale communale d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2024.
- **DECIDE** d'intégrer dans la convention l'offre de services complémentaires pour étoffer l'offre commerciale

- **DECIDE** d'augmenter l'ouverture de l'agence postale de 3h/semaine, soit d'un total de 18h/semaine
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour établir cette convention

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

